

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 13 juin 2024

Date de la convocation : 06/06/2024
Date de l'affichage : 06/06/2024
Date de la réunion : 13/06/2024

Présidente de la séance : Mme le Maire, Caroline du MAS de PAYSAC

- **Appel nominal des membres du Conseil Municipal** : Madame le Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal.

ANTONI Dominique	présent(e)
BOUYGUE Jacques	absent(e) excusé(e)
COSTE Catherine	présent(e)
COUPÉ Mickaël	présent(e)
du MAS de PAYSAC Caroline	présent(e)
FELIPE LUIS Joseph	présent(e)
LAMAGAT Antoine	présent(e)
LEJEUNE Catherine	pouvoir
MONASSIER Sébastien	présent(e)
RODRIGUES Delphine	pouvoir
TERRIEUX Christophe	présent(e)

➤ Absents excusés et pouvoirs :

- ☞ Madame Catherine LEJEUNE a donné pouvoir à Madame Caroline du MAS de PAYSAC
- ☞ Madame Delphine RODRIGUES a donné pouvoir à Monsieur Joseph FELIPE LUIS

- **Désignation du secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal désigne Monsieur Antoine LAMAGAT secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Appel nominal des membres du Conseil Municipal
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2024
- Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L. 2122-22 du CGCT.
- Point sur les bilans de quinzaine depuis la dernière séance

➤ **FINANCES :**

↳ Budget assainissement :

☞ admission en non-valeur > à 100 €

➤ **MARCHÉ PUBLIC :**

☞ Programme voirie 2024 : choix de l'entreprise

➤ **TRANSPORT SCOLAIRE**

☞ Convention transport des élèves au gymnase de Meyssac 2024-2025

☞ Convention transport des élèves à la piscine de Meyssac 2024-2025

➤ **INFORMATIQUE :**

☞ Contrat de maintenance logiciel état civil

➤ **INTERCOMMUNALITÉ :**

☞ Débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de la Communauté de Communes Midi Corrézien

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

☞ Noailhac Info : distribution

☞ Achat terrain à Haut la Côte et vente terrain Place des Noyers

☞ Date de la prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 19 septembre 20h30 en fonction des sujets

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal 13 juin 2024** : Madame le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions et /ou remarques sur le PV du dernier conseil municipal. N'ayant ni remarques ni questions, le PV est approuvé à l'unanimité.

- **Information sur les décisions prises en vertu des délégations visées à l'article L.2122-22 du CGCT :**

☞ **Décision du Maire n°2024-02** : don de Monsieur et Madame Hubert du MAS de PAYSAC de 150 € pour l'école à la suite de leur mariage

☞ **Décision du Maire n°2024-03** : Choix des entreprises pour la rénovation énergétique du bâtiment mairie école

LOTS	Entreprises	Montant H.T.	Montant TTC	Note finale	Classement
1 VRD	SARL NBTP	13 633.00 €		9.5	1
2 GROS-OEUVRE	SAS LESTRADE	52 530.90 €	63 037.08 €	10.0	1
3 CHARPENTE	SAS DUBOIS et ASSOCIÉS	9 339.00 €	11 206.80 €	10.0	1
4 COUVERTURE	PAS DE RÉPONSE				
5 MENUISERIES EXTÉRIEURES	SARL PAROUTEAU MENUISERIES	38 000.24 €	45 600.29 €	8.0	1
6 CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS-PEINTURES	SARL PEREIRA	70 828.30 €	84 993.96 €	7.5	1
7 MENUISERIES INTÉRIEURES	SAS DUBOIS et ASSOCIÉS	17 267.00 €	20 720.40 €	9.1	1
8 REVÊTEMENTS DE SOLS	SARL SPB	1 808.00 €	2 169.60 €	6.5	1
9 ÉLECTRICITÉ CFO/CFA	BRIVE ÉLECTRICITÉ	41 999.29 €	50 399.15 €	10.0	1
10 CVC PLOMBERIE	LAFFAIRE et GAUBERT ÉNERGIE	30 572.79 €	36 687.35 €	8.0	1

☞ **Décision du Maire n°2024-04** : choix du lot 4 rénovation énergétique mairie école :

LOTS	Entreprises	Montant H.T.	Montant TTC	Note finale	Classement
4 COUVERTURE	Entreprise PATIER	2 583.18 €	3 099.81 €	10.0	1

- **Bilans de quinzaines** : Mme le Maire demande à l'assemblée s'il y a besoin de revenir sur certains points évoqués dans les différents bilans reçus depuis la dernière séance. Pas de questions.

➤ **Ajout d'une délibération à l'ordre du jour** : Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle doit rencontrer les banques pour le financement des travaux en cours. Afin de ne pas attendre la prochaine réunion du conseil municipal du mois de septembre, elle demande à l'assemblée d'ajouter une délibération lui accordant délégation pour choisir la banque et le type d'emprunt, après avis de la commission finance. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'ajout de cette délibération.

- **FINANCES :**➤ **Budget général :**↳ **Délégation complémentaire du conseil municipal à Mme le Maire :****DÉLIBÉRATION N°2024-27 : DÉLÉGATION COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE****Présentation :**

Madame le Maire précise qu'afin de financer les travaux en cours, et en attendant de recevoir les subventions et le FCTVA, il convient de recourir à des emprunts courts terme et à un emprunt normal.

Extrait délibération :

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	08
Représentés	02
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10

« Vu la délibération n°2020-29 du 25 mai 2020 permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences ;

Considérant les travaux d'investissement en cours ;

Considérant que dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de définir les montants maximum que le Conseil Municipal lui accorde pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements en cours :

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et représentés :

➤ **PRÉCISE** les montants maximum d'emprunts que Mme le Maire peut réaliser pour le financement des investissements en cours :

↳ emprunts à courts terme en attendant le versement des subventions et FCTVA

- emprunt court terme sur 1 an (subventions état, CD 19, Région) :
375 000 €

- emprunt court terme sur 2 ans (fonds Leader) : 85 500 €

☞ emprunt à long terme : 90 000 €

➤ **DONNE** les pleins pouvoirs à Mme le Maire pour négocier les emprunts, et signer toutes les pièces nécessaires. »

➤ **Budget assainissement :**

☞ **Admission en non-valeur supérieure à 100 € :**

DÉLIBÉRATION N°2024-28: BUDGET ASSAINISSEMENT ADMISSION EN NON-VALEUR

Présentation :

A la demande du trésorier nous devons déclarer en non-valeur 136.34 €, sommes qu'il n'a pas pu recouvrer malgré ses démarches.

Extrait délibération :

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	08
Représentés	02
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10

« Considérant le titre n°68 de l'année 2021 d'un montant de 65.24 € pour l'assainissement collectif ;

Considérant le titre n° 52 de l'année 2022 d'un montant de 71.10 € pour l'assainissement collectif ;

Considérant que les poursuites engagées par le trésorier n'ont pas abouties suite au déménagement de la personne concernée sans laisser d'adresse ;

Considérant la demande de Monsieur le trésorier, Olivier RIGAUDIE, d'émettre un mandat en admission en non-valeur ;

Sur la base de l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et représentés :

➤ **DONNE** son accord pour l'émission d'un mandat d'admission en non-valeur d'un montant total de 136.34 € à l'article 6541 du budget général,

➤ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

➤ **CHARGE** Mme le Maire d'émettre le mandat. »

- MARCHÉ PUBLIC :**➤ Programme voirie 2024 :****DÉLIBÉRATION N°2024-29 : PROGRAMME VOIRIE 2024 CHOIX DE L'ENTREPRISE****Présentation :**

Pour rappel nous avons lancé la consultation, via la plateforme de dématérialisation des marchés, pour le marché du programme voirie 2024. Ce programme est subventionné par la DETR 2024 à hauteur de 45% du montant H.T.

4 entreprises ont remis une offre :

- ☞ SARL POUZOL TP : montant offre 52 702.70 € H.T.
- ☞ FREYSSINET LALIGAND : montant offre 56 329.00 € H.T.
- ☞ SAS EUROVIA : montant offre 58 879.65 € H.T.

Après analyse des offres, c'est l'entreprise FREYSSINET qui obtient la 1^{ère} place avec une note globale de 9.85.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 mai et vous propose de choisir l'entreprise FREYSSINET LALIGAND.

Extrait délibération :

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	08
Représentés	02
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10

« Considérant la délibération n°2024-07 du 2 février 2024 décidant le programme travaux de voirie 2024 subventionné par la DETR 2024 à hauteur de 45% du montant H.T. ;

Considérant l'arrêté de subvention DETR accordée en date du 8 avril 2024 d'un montant de 33 475.88 € ;

Considérant la consultation, en procédure adaptée, lancée le 5 avril 2024 via la plateforme de dématérialisation des marchés avec comme date limite de remise des offres au 13 mai 2024 ;

Considérant les offres reçues et l'analyse qui en a été faite par Corrèze Ingénierie notre Maître d'œuvre :

Offres reçues				Résultat final	
N°	Candidats	Base	Montant de l'offre en H.T.	Note globale pondérée	Rang
1	SARL POUZOL TP	Tranche ferme	57 702.70 €	8.82	3
2	FREYSSINET LALIGAND	Tranche ferme	56 329.00 €	9.85	1
3	SAS EUROVIA	Tranche ferme	58 879.65 €	9.68	2

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 mai 2024 ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de la CAO, à l'unanimité des votants et représentés, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** l'offre de l'entreprise Freyssinet Laligand pour un montant H.T. de **56 329.00 €** soit **67 594.80 € TTC**;
- **DONNE** les pleins pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au marché et lancer les travaux ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 231. »

- TRANSPORT SCOLAIRE :

DÉLIBÉRATION N°2024-30 : CONVENTIONS TRANSPORT DES ÉLÈVES AU GYMNASSE ET PISCINE DE MEYSSAC ANNÉE 2024-2025

Présentation :

Comme chaque année il convient de signer une convention avec Cars Quercy Corrèze pour le transport de nos élèves au gymnase et à la piscine de Meyssac. Pour rappel, seuls les transports réellement effectués sont facturés.

➤ **Convention transport des élèves au gymnase de Meyssac année 2024-2025 :**
Cars Quercy Corrèze propose le prix du service à 99.00 € par séance, contre 98.00 € en 2023-2024.

➤ **Convention transport des élèves à la piscine de Meyssac année 2024-2025 :**
Cars Quercy Corrèze propose le prix du service à 99.00 € par séance, contre 98.00 € en 2023-2024.

Extrait délibération :

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	08
Représentés	02
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10

« Considérant qu'il convient chaque année se signer une convention pour le transport des élèves de l'école de Noailhac à la piscine et au gymnase de MEYSSAC ;

Vu la proposition du transporteur Cars Quercy Corrèze à Gramat présentée concernant ce transport et son coût de **99,00 € TTC** par séances ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer des conventions avec ce transporteur pour l'année scolaire 2024-2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et représentés, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la proposition du transporteur Cars Quercy Corrèze ;
- **DONNE** les pleins pouvoirs à Madame le Maire pour signer les conventions ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6247. »

- INFORMATIQUE :

➤ **Contrat de maintenance logiciel état civil :**

DÉLIBÉRATION N°2024-31 : CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL ÉTAT CIVIL

Présentation :

Pour rappel nous nous sommes dotés en début d'année d'un logiciel état civil. Il convient de prendre un contrat de maintenance pour celui-ci. Ce contrat s'élève à 75.00 € H.T par an, pour 3 ans à compter du 1^{er} avril 2025.

Extrait délibération :

«Considérant l'achat cette année d'un logiciel état civil ;

Considérant qu'il convient de prendre un contrat de maintenance du logiciel ;

Considérant le contrat présenté par la société Cérig, prestataire informatique du logiciel état civil ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants et représentés, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise Cérig pour un montant de 75.00 € H.T par an, pour 3 ans à compter du 1^{er} avril 2025 ;
- **DONNE** les pleins pouvoirs à Madame le Maire pour le contrat ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 à l'article 2156. »

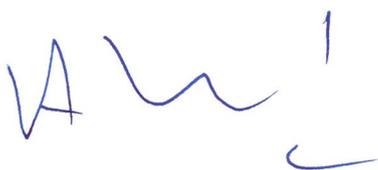
- INTERCOMMUNALITÉ :

➤ **Débat sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de la Communauté de Communes Midi Corrézien** : Il y a quelques semaines nous vous avons fait parvenir le rapport de la chambre régionale des comptes sur la communauté de Communes Midi Corrézien. Il convient de débattre sur ce rapport. Monsieur Antoine LAMAGAT fait un résumé du rapport.

- QUESTIONS DIVERSES :

- **Noailhac Info : distribution**
- **Achat terrain à Haut la Côte et vente terrain Place de Noyers : point sur les sujets**
- **Date de la prochaine réunion du conseil municipal : proposition du mardi 17 septembre 2024 à 20h30 dans la salle des fêtes**

Antoine LAMAGAT
Secrétaire de séance



Caroline du MAS de PAYSAC
Maire de Noailhac

